

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

PROMESSE DE VERSEMENT



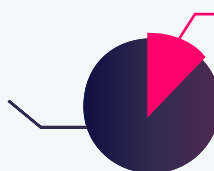
Votre Entreprise souhaite contribuer au développement de l'ISC Paris (UAI : 0750252S) en lui versant sa Taxe d'Apprentissage. Nous vous en remercions vivement.

COMPOSITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

0.68% DE VOTRE MASSE SALARIALE BRUTE

87% de votre taxe, versés à votre OPCO de branche

Bénéficiaires exclusifs : les CFA



13% de votre taxe, directement versés en à l'ISC Paris

VOTRE ENTREPRISE

N° Siret
Raison Sociale
Siège Oui Non
Adresse
Code Postal Ville
Contact
Fonction
Email
Tél.

VOTRE LIEN AVEC LE GROUPE ISC PARIS

- Entreprise partenaire
- Partenaire campus Orléans
- Alumni
- Famille d'un étudiant ou diplômé
- Autre (précisez) :



<https://qrca.de/bcelnY>

COMMENT LA VERSER ?

Versement directement en ligne sur notre plateforme sécurisée

SCANNER LE QR CODE CI-CONTRE POUR ACCÉDER À LA PLATEFORME

Votre versement doit nous parvenir entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2021

l'ISC Paris est habilité à recevoir votre versement de taxe d'apprentissage avec le code UAI : 0750252S

Montant versé à l'ISC Paris : Euros
À Le
Signature Cachet

Merci de retourner ce document par mail entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2022 à l'adresse : **taxeapprentissage@iscparis.com**